

Et comme la société humaine — dit l'orateur — n'a pas d'autre but que de protéger les intérêts de ses membres, que de promouvoir leur perfectionnement physique, intellectuel et moral, par l'union des esprits, la conformité des jugements, l'accord des volontés et des actions, et que, d'autre part, cette union, cette conformité et cet accord ne peuvent s'opérer que par le moyen du langage, il s'en suit qu'il y a pour tout homme une obligation naturelle et sociale de dire la vérité aux autres, et que la véracité, cette disposition morale à dire vrai partout et toujours, est la base et le premier lien extérieur de tout l'édifice social.

Ce serait l'idéal ici-bas, si l'homme ne se servait de sa parole que pour dire la vérité. Mais, depuis la chute, le mensonge et la défiance mutuelle ont élu domicile parmi nous. Il ne nous reste plus, bien souvent, pour donner ou obtenir la vérité avec certitude qu'à recourir au témoignage de Dieu. C'est l'origine du serment, et c'est là sa nature. Pour affirmer telle ou telle vérité, on en appelle au témoignage de Dieu.

Et, par conséquent, le serment est une chose bonne, légitime et sainte. En lui-même, c'est un acte de la plus pure religion. Il proclame les perfections de Dieu; c'est un hommage saisissant rendu à sa science, à sa vérité, à sa véracité. Aussi les hommes honnêtes de tous les temps l'ont-ils constamment entouré de respect. Les plus saints personnages en ont usé avec déférence. L'antiquité païenne, l'Eglise, les sociétés modernes l'ont employé et l'emploient dans les actes les plus solennels de la vie. Le serment est une grande chose, une chose sainte.

Dans une dernière partie, M. l'abbé Maurice signale et réfute quelques objections tirées de l'Écriture Sainte contre la sainteté et l'usage du serment, et il en prend occasion pour indiquer les conditions qui doivent l'accompagner. On ne doit jurer qu'avec *jugement*, qu'avec *justice* et qu'avec *vérité*. M. le prédicateur montre encore comment l'on pèche d'habitude